

PRÉAMBULE

Le vote du budget est un moment important dans la vie d'une commune. Il compare le Compte Administratif (CA) tenu par la mairie et le Compte de Gestion (CG) tenu par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) de l'année en cours. En fin d'exercice budgétaire, les 2 comptes doivent être concordants à l'euro près.

Dans ce vote, apparaît le Budget Primitif (BP) pour l'année à venir et le montant des subventions allouées aux associations. En 2023, comme pour les années antérieures, les 2 comptes sont concordants et à l'équilibre avec un excédent reporté au BP 2024.

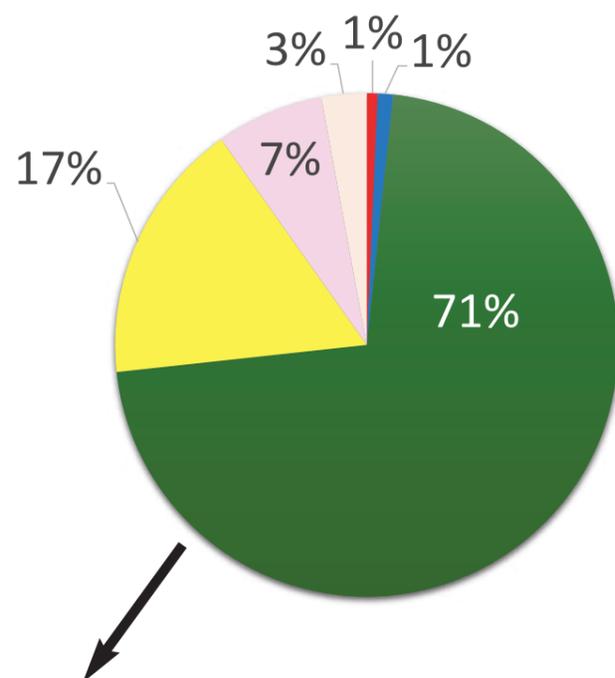
Le rapport de l'expert-comptable souligne une gestion saine, équilibrée et adaptée. Notre budget s'adapte aux recettes et ne nécessite pas le recours à l'augmentation de l'impôt ; Il permet d'entretenir et de faire vivre le village tout en créant de la richesse.

LES SUBVENTIONS POUR FINANCER NOS PROJETS

Les subventions pour financer nos projets
 Etat : 197 000
 Région : 34 675
 Département : 166 000 + 47 636 (avance pour rénovation 2^{ème} tranche voie Marianne 2025)
 CCGPSL : 30 000 (soit 50% de nos dépenses investissement 2024)
 Dons : 12 à 15 000

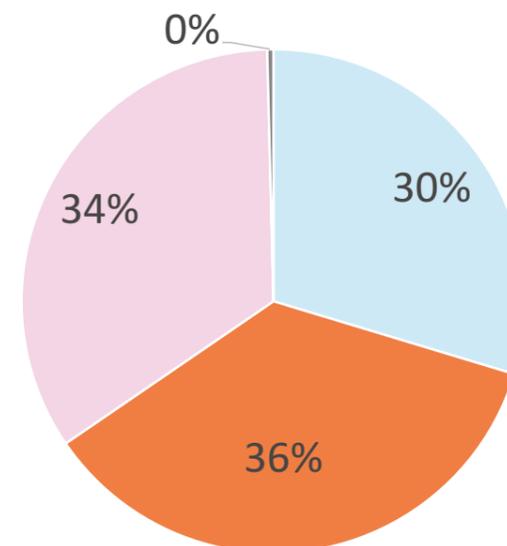
Présentation du budget 2023

RÉPARTITION DES RECETTES RÉELLES



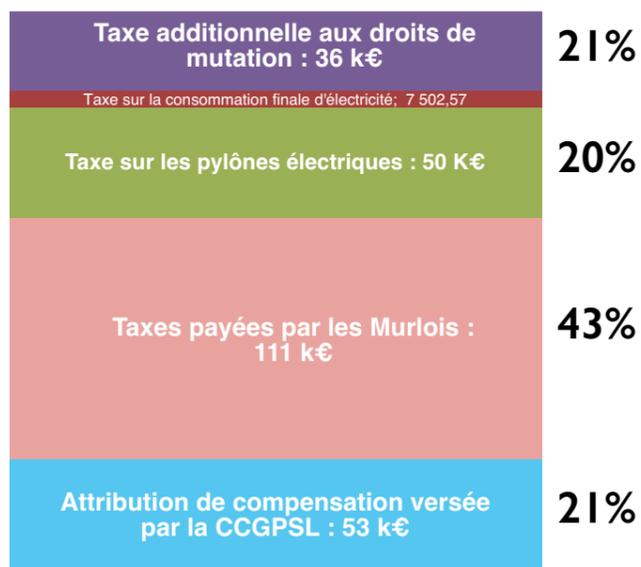
- ATTENUATIONS DE CHARGES (remb maladie)
- PRODUITS DE SERVICES (concession cimetièrre, Encart publicitaire)
- FISCALITE (Taxes directes et indirectes)
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (Etat)
- AUTRES PRDT DE GESTION COURANTE (Locations appartement, terrains, luxel, dons)
- REPRISE SUR PROVISIONS / PRDT FINANCIERS

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES



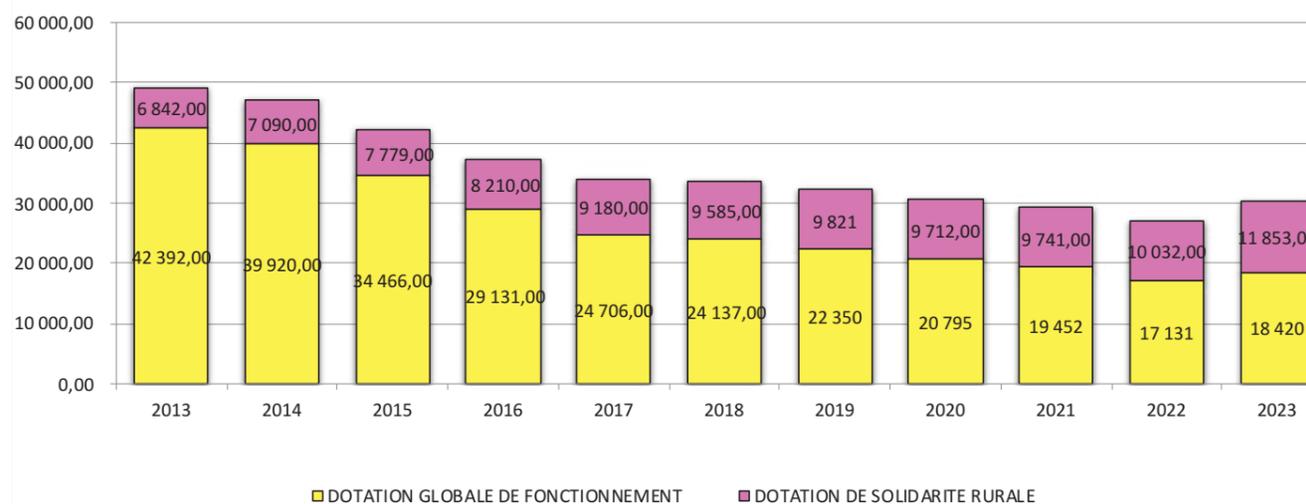
- CHARGE A CARACTERE GENERAL
- CHARGE DE PERSONNEL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES
- CHARGES FINANCIERES

FINANCER PAR :



LES DOTATIONS DE L'ÉTAT

- La Dotation Globale de Fonctionnement 2023 + la Dotation de Solidarité Rurale 2023 = 30 273€
 - Perte de 38% depuis 2013 soit 19 k€
 - En 2023, les dotations ont augmenté grâce à la suspension du dispositif d'écurement (prélèvement) de l'Etat. La commune a par ailleurs bénéficié d'une majoration liée à la prise en compte de 20 habitants supplémentaires.



ZOOM SUR LE BUDGET « ÉCOLE »

L'école partagée de Vailhauquès-Murles est le poste budgétaire le plus important après les salaires et les indemnités. Par une convention signée en 2014 et actualisée en 2024, Murles co-finance la partie fonctionnement et investissement de l'école au prorata du nombre d'élèves.

En 2023 :

Section fonctionnement :
 primaire : 10 901,44 €
 maternelle : 26 305,46 €
 cantine : 8 824,19 €
 garderie : 651,75 €
 accompagnement bus scolaire (employés communaux) : 4 760 €

Section investissement : matériel divers : 6 083,64 €

Total : 57 526,58 €

Particularité importante pour 2024-2025 :

L'école de Vailhauquès-Murles s'agrandit : la participation de Murles pour ce projet s'élève à un montant de 73 000 € qui sera remboursé sur une période de 10 ans directement sur le budget communal (sans prêt bancaire) soit 7 300 €/an.

budget Primitif 2024

Excédent 2023 : + 118 702,55 € qui est affecté au budget 2024 :

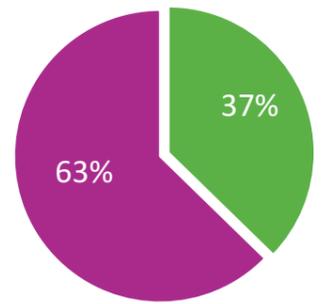
Section Fonctionnement 48 702,55 € (44 498,24 € en 2022)	Section Investissement 70 000 € (110 000 € en 2022)
--	---

BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

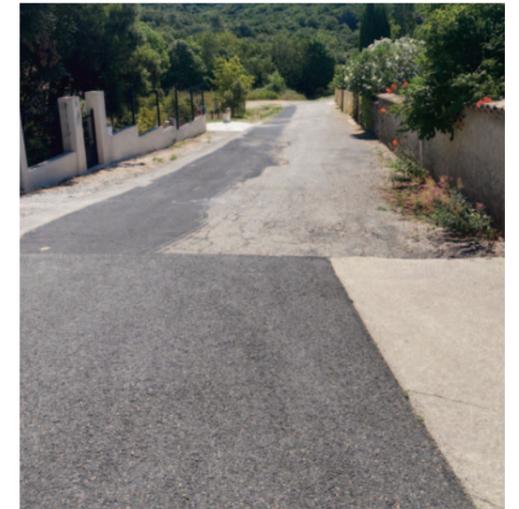
Il s'équilibre à hauteur de 1 053 000 € (contre 871 000 en 2023)

Section fonctionnement :	393 000 €
Section investissement :	661 000 €

Ce budget intègre l'excédent 2023 de 118 702 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT 393 k€ (37%)
SECTION D'INVESTISSEMENT 661 k€ (63%)



LES INVESTISSEMENTS 2024

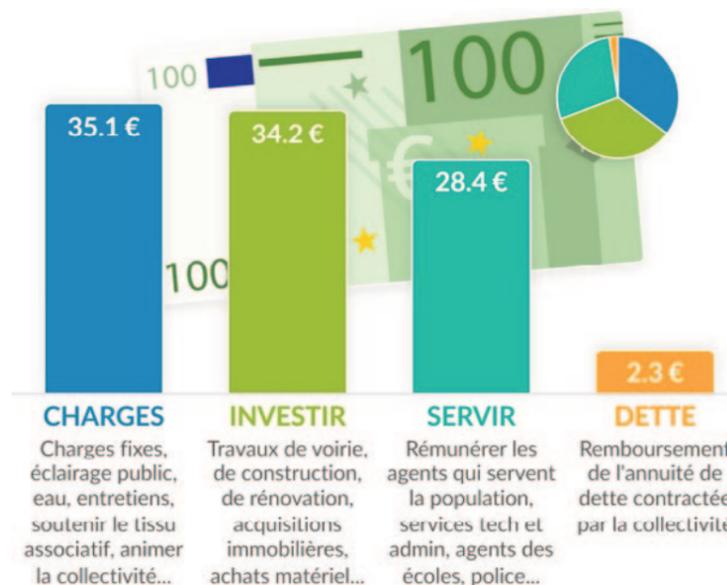
Ils sont financés pour moitié par la CCGPSL dans le cadre du fond de concours (maxi 30 000 €)

- Rénovation partielle chemin des tourterelles 6 000 €
- Acquisition équipement visio-conférence salle coquin et mairie 8 500 €
- Acquisition mobilier nouvelle mairie 10 000 €
- Acquisition équipement sportif 3-14 ans (aire de jeux climboo) 5 000 €
- Acquisition éclairage pour exposition salle coquin 2 000 €
- Aménagement nouveau cimetière (colombarium-jardin du souvenir) 6 000 €
- Rénovation appartement mairie 17 000 €
- Acquisition de nouveaux récupérateurs d'eau 2 000 €
- ...



CONCLUSION

CE QUE FAIT LA MAIRIE AVEC 100 €



LES TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Depuis plusieurs années, les élus votent les taux d'imposition (part communale) sans les augmenter :

En 2024, les taux sont reconduits à l'identique :

- Taxe foncière Bâti : 32,21 %
- Taxe foncière non Bâti : 48,17%
- Taxe d'habitation (pour résidence secondaire) : 10,51%

le taux de ces fiscalités est l'un des plus bas de la CCGPSL.

LES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX ASSOCIATIONS

Le montant varie selon le nombre d'adhérents et en fonction des activités proposées toute l'année profitant aux Murlois :

- L'association des séniors : 500 €
- L'association « Expression Murloise » : 300 €
- Le trail des étoiles filantes : 500 €
- Mélando : 100 € (exceptionnel)
- Ecole de musique « Combaillaux-Murles-Vailhauquès » : 200 €